

Séance du 2 avril 2024

Procès-verbal du conseil municipal

Présents : Erwan CROUAN, Fabienne LAGADEC, Michel DESCOMBES CHARREL, Myriam THEBAULT, Françoise TREANTON, Dominique LOUVEL, Cécile BARAËR, Jean-Luc PETILLON, Chantal PENNARUN, Guénaëlle BLEUZEN, Pierre-Jean LE DU, Bernard RECULEAU, Isabelle RICHARD

Excusés : Sylvain LE GOFF, Ronan LE PALUD

Monsieur Pierre-Jean LE DU a été nommé secrétaire.

Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω

Information - Actualisation du tableau du conseil municipal

Monsieur Jérôme CARIOU a transmis sa démission de ses fonctions de conseiller municipal par courrier reçu le 28 mars 2024.

L'article L270 du Code Electoral indique que : « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

Le candidat appelé à remplacer le conseiller municipal démissionnaire est : Monsieur Ronan LE PALUD.

Le Maire présente le nouveau tableau du conseil municipal ci-dessous :

Fonction	NOM et Prénom	Date d'élection à la fonction
Maire	CROUAN Erwan	15 03 2020
Premier adjoint	LAGADEC Fabienne	15 03 2020
Deuxième adjoint	DESCOMBES CHARREL Michel	15 03 2020
Troisième adjoint	THEBAULT Myriam	15 03 2020
Conseiller municipal	TREANTON Françoise	15 03 2020
Conseiller municipal	LOUVEL Dominique	15 03 2020
Conseiller municipal	BARAËR Cécile	15 03 2020
Conseiller municipal	PETILLON Jean-Luc	15 03 2020
Conseiller municipal	PENNARUN Chantal	15 03 2020
Conseiller municipal	LE GOFF Sylvain	15 03 2020
Conseiller municipal	BLEUZEN Guénaëlle	15 03 2020
Conseiller municipal	LE DU Pierre-Jean	15 03 2020
Conseiller municipal	RECULEAU Bernard	15 03 2020
Conseiller municipal	RICHARD Isabelle	15 03 2020
Conseiller municipal	LE PALUD Ronan	28 03 2024

Le Conseil municipal prend acte de ce nouveau tableau.

DÉLIBÉRATION N°15 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition votés en 2023, soit :

- Taxe d'habitation : 14.82 % ;
- Taxe sur le foncier bâti : 32.13 % ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 43.31 %

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité, 1 contre, 3 abstentions, 9 pour, d'adopter les taux suivants pour 2024 :

- Taxe d'habitation : 15.20 % ;
- Taxe sur le foncier bâti : 33.13 % ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 43.31 %.

DÉLIBÉRATION N°16 : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le compte administratif 2023 du budget principal de la commune ayant été présenté lors du Conseil municipal du 12 mars 2024,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 387 953.71 €
- Déficit d'investissement : 234 389.28 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que l'excédent de fonctionnement 2023 soit affecté comme suit :

- Section de fonctionnement : 268 821.29 €
- Section d'investissement : 119 132.42 €

DÉLIBÉRATION N°17 : BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2024

Après examen en Commission des Finances le 25 mars 2024,

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2024 pour le budget principal de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité, 1 abstention, 12 pour, d'adopter le projet de budget primitif 2024 équilibré en dépenses et en recettes pour les montants suivants :

Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
1 162 507.00 €	1 168 061.00 €	2 330 568.00 €

DÉLIBÉRATION N°18 : BUDGET LES ALLEES ROMAINES – AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le compte administratif 2023 du budget annexe de lotissement Les allées romaines ayant été présenté lors du Conseil municipal du 12 mars 2024,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 188 783.61 €
- Déficit d'investissement : 6 821.57 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que l'excédent de fonctionnement 2023 soit affecté comme suit :

- Section de fonctionnement : 18 783.61 €
- Section d'investissement : 170 000.00 €

DÉLIBÉRATION N°19 : BUDGET LES ALLEES ROMAINES – BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2024 pour le budget annexe de lotissement Les allées romaines.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le projet de budget primitif 2024 équilibré en dépenses et en recettes pour les montants suivants :

Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
143 000.00 €	170 000.00 €	313 000.00 €

DÉLIBÉRATION N°20 : BUDGET LES TERRASSES DU STEIR – AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le compte administratif 2023 du budget annexe de lotissement Les terrasses du Steir ayant été présenté lors du Conseil municipal du 12 mars 2024,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

- Résultat de fonctionnement : 0.00 €
- Déficit d'investissement : 12 830.01 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que le déficit d'investissement soit reporté comme suit :

- Section d'investissement : - 12 830.01 €

DÉLIBÉRATION N°21 : BUDGET LES TERRASSES DU STEIR – BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2024 pour le budget annexe de lotissement Les terrasses du Steir.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le projet de budget primitif 2024 équilibré en dépenses et en recettes pour les montants suivants :

Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
162 000.00 €	346 920.00 €	508 920.00 €

DÉLIBÉRATION N°22 : DEMANDE DE DSIL 2024 – RENOVATION ENERGETIQUE ET MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE DU COMPLEXE SCOLAIRE

La loi « ELAN » du 23 novembre 2018 et le décret du 23 juillet 2019 dit « décret Eco Energie Tertiaire » fixent une obligation de réduction des consommations des bâtiments à usage tertiaires à l'horizon 2030, 2040 et 2050.

Dans cet objectif la commune a fait réaliser par l'entreprise Exoceth des audits énergétiques concernant le complexe scolaire comprenant : maternelle, primaire, garderie et bibliothèque. Le contrat d'entretien des toitures de nos bâtiments a aussi permis d'identifier l'importance et l'urgence de réaliser des travaux sur la toiture de la partie bibliothèque. Dans le reste du complexe scolaire ce sont des infiltrations d'eau récurrentes qui ont été constatées et imposent encore d'autres travaux de toiture. Enfin, dans le cadre de la loi dite « handicap » du 11 février 2005, la commune souhaite mener à bien son Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et réaliser des travaux de mise aux normes accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Ce projet répond aux critères d'éligibilité à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2024) au titre de :

- La rénovation thermique, la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables ;
- La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics ;
- La création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires.

Dans ce cadre, le plan de financement suivant est présenté au conseil municipal :

Dépenses HT		Recettes HT		
Désignation	Montant HT	Financier	Montant HT	Taux
Rénovation énergétique et mise aux normes accessibilité du complexe scolaire	650 000.00 €	Etat - DSIL 2024 (40 %)	260 000.00 €	40%
		Etat – Fonds Vert (20%)	130 000.00 €	20%
		Région – Bien vivre partout en Bretagne (20 %)	130 000.00 €	20 %
		Part communale (20 %)	130 000.00 €	20 %
TOTAL	650 000.00 €	TOTAL	650 000.00 €	100

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention au titre de la DSIL 2024 pour la rénovation énergétique et la mise aux normes accessibilité du complexe scolaire de Quéménéven.

DÉLIBÉRATION N°23 : OFFRE AXA – MA SANTE POUR VOTRE COMMUNE

AXA a transmis à la commune une offre promotionnelle dénommée « Assurance santé pour votre commune ».

Cette proposition offre aux habitants ayant leur résidence principale à Quéménéven, sans questionnaire de santé ni limite d'âge, des conditions tarifaires préférentielles sur les 3 formules de contrat suivantes :

- Ma santé 100% Néo
- Ma santé 125% Néo
- Ma santé 150% Néo

Ainsi que sur les modules :

- Hospi
- Optique/Dentaire
- Confort

AXA s'engage à offrir une remise de :

- 20% pour les personnes âgées de 60 ans ou plus ;
- 20% pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles ;
- 20% pour les fonctionnaires (agents publics titulaires) de la fonction publique territoriale ;
- 10% pour tous les autres habitants.

L'offre est proposée aux habitants pendant une durée de 12 mois à compter de l'acceptation formelle de cette proposition.

En contrepartie la commune s'engage à informer les habitants de cette offre. Pour ce faire, la commune met un local à disposition permettant la tenue d'une réunion d'information publique et elle informe les habitants de la mise en place de cette réunion.

Le rôle de la commune se limite à mettre AXA en relation avec ses habitants et elle ne peut en aucun cas procéder à la présentation d'une opération d'assurance, au sens des articles L-511-1 et R-511-1 du Code des assurances. La commune ne peut en aucun cas exposer à l'oral ou à l'écrit :

- les solutions d'assurance ;
- les garanties d'assurance ;
- ou un tarif.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité, 3 contre, 1 abstention, 9 pour:

- d'autoriser le Maire à signer la proposition d'offre promotionnelle d'AXA, Ma santé pour votre commune, présentée ci-dessus et jointe en annexe.



La séance du 2 avril 2024 comprend les délibérations suivantes :

- Vote des taux d'imposition 2024
- Budget principal de la commune – Affectation des résultats 2023
- Budget principal – Budget primitif 2024
- Budget Les allées romaines – Affectations des résultats 2023
- Budget Les allées romaines – Budget primitif 2024
- Budget Les terrasses du Steir – Affectation des résultats 2023
- Budget Les terrasses du Steir – Budget primitif 2024
- Demande de DSIL 2024 – Rénovation énergétique et mise aux normes accessibilité du complexe scolaire
- Offre AXA – Ma santé pour votre commune